

L'APR Gesipol – 6^e édition, 2020 en un clin d'œil...



Objectif

Soutien financier à la recherche et au développement permettant d'améliorer la caractérisation, les connaissances sur les transferts ainsi que l'exposition vers le vivant aux polluants des sols et des eaux souterraines pollués par des pollutions chimiques d'origine anthropique (issues d'activités industrielles, minières et de service).

A qui s'adresse l'appel ?

Equipe de recherche, entreprise ou bureau d'études intervenant dans le domaine des sites pollués, maître d'ouvrage ou collectivité territoriale ou locale en prise avec des problèmes de gestion de sites pollués.

AXE 1	AXE 2	AXE 3
<p style="text-align: center;">Améliorer la caractérisation des milieux et l'interprétation des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> *Investigation de terrain *Stratégie de prélèvement et représentativité des résultats d'analyse *Identification des zones sources 	<p style="text-align: center;">Améliorer la compréhension des mécanismes et des transferts de polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> *Phénoménologies et déterminants *Cinétiques et réduction des incertitudes *Opérationnalité des outils de suivi des polluants dans les matrices 	<p style="text-align: center;">Améliorer l'évaluation des expositions vers le vivant</p> <p style="text-align: center;"><u>Cible : Homme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Cohérence entre caractérisation des matrices et réalisme de l'exposition <p style="text-align: center;"><u>Cible : Ecosystème</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Exposition des espèces sentinelles *Evaluation de la fonction « filtre, tampon et dégradation des polluants »

Projets éligibles

- portent en priorité des recherches à visée opérationnelle, permettant d'améliorer les pratiques SSP
- collaboratifs (un ou plusieurs partenaires du secteur public ou privé)
- couvrent un ou plusieurs axes de l'appel
- intègrent une phase de répliquabilité et transposabilité à d'autres cas (outils, méthodes d'analyses...)
- s'engagent pour une publication scientifique dans une archive ouverte
- aides demandées comprises entre 50 000 et 200 000 € par projet, durée jusqu'à 36 mois.

Modalités financières

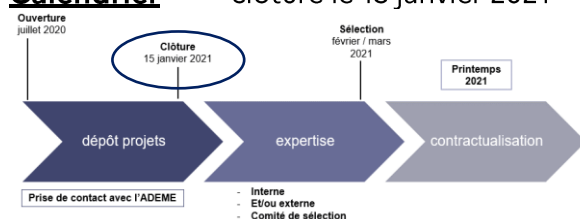
Les dépenses éligibles constituent la part des dépenses prévues et indispensables à la réalisation du projet, hors salaires de la Fonction Publique.

Taux d'aide ADEME maximum : 25 à 70 % des dépenses éligibles sous forme de subvention.

Les dossiers seront instruits sur la base des règles générales de l'ADEME (susceptibles d'être modifiées pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2021) et dans la limite des crédits disponibles.

Calendrier

clôture le 15 janvier 2021



Plus d'infos et contact

Présentation détaillée de l'appel à projets et dossier de candidature à télécharger sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Gesipol2020-138>

Contact avant dépôt : référents thématiques et apr.gesipol@ademe.fr